



Digne-les-Bains, le 05 novembre 2019

### **Modalités de gestion du guichet unique de lutte contre l'habitat indigne**

La lutte contre l'habitat indigne constitue une priorité de l'action gouvernementale, qui s'attache à protéger les personnes les plus vulnérables et à offrir à chacun un logement respectueux de la dignité humaine.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, le Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne, placé sous l'autorité du préfet, pilote et coordonne depuis près de 20 ans l'action des services de l'État.

Le pôle départemental a mis en place un guichet unique qui offrira à toute personne ayant connaissance d'une situation d'habitat indigne dans une commune du département, ou la subissant, la possibilité d'en informer l'administration.

Un dispositif de suivi a été élaboré, en adéquation avec le plan pluriannuel de lutte contre l'habitat indigne.

La DDT a mis en place un numéro départemental (04.92.30.56.65) assorti d'une adresse mail ([habitat-indigne@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:habitat-indigne@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)) que les usagers pourront utiliser pour être en lien direct et immédiat avec le service en charge du recueil des données.

---

Contact presse : 04 92 36 72 10

Courriel : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence